

## Séance du 25 juin 2019

Membres présents : MME CARDONA Corinne, M. MICHEL Jean-Bernard, MME MATHIAS Anne-Laure, M PEYTEL Vincent, MME ABRY Madeleine, MME RIOU Evelyne, MME BOUDOYAN Stella, M. DECLAS Benjamin

Membres excusés : M. SCARAMUS Jean-Pierre, MME DAMBREVILLE Nathalie (pouvoir à M. PEYTEL Vincent), MME FERRAND Nicole (pouvoir à MME MATHIAS Anne-Laure), MME ZIMBOULAS Marie-Martine (pouvoir à MME RIOU Evelyne), M. JOLLY François (pouvoir à MME CARDONA Corinne), M. BAILLET Thierry (pouvoir à M. MICHEL Jean-Bernard)

### 1 - Désignation secrétaire

M. DECLAS Benjamin est désigné secrétaire de séance.

### 2 - Approbation PV du 10 avril 2019

Ce PV est approuvé à l'unanimité.

### 3 - Fermeture RD 73 - Travaux à Curis

Madame CARDONA informe qu'en raison des travaux à Curis (déviation du ruisseau Le Thou) la RD 73 sera fermée à la circulation à hauteur de la Gayette du 21 juillet au 9 août 2019.

Madame le Maire a alerté la Métropole sur les perturbations engendrées pour les secours et les commerces (Auberge et l'Épimont), malheureusement compte tenu de ces travaux lourds, il n'est pas possible de faire autrement.

### 4 - Recensement de la population 2020

Madame CARDONA informe que le recensement des habitants se déroulera à Poleymieux du jeudi 16 janvier au samedi 15 février 2020.

MME ZIMBOULAS sera le coordonnateur communal. Il nous faut trouver 2 agents recenseurs. M. PEYTEL propose de consulter la liste des personnes inscrites à Pole Emploi pour cette mission.

Arrivée de M. DECLAS.

## **5 - Location de la salle Mont Thou**

Compte tenu de la situation de la salle Mont Thou sur la place de la mairie, avec des habitations tout autour, sa location le week-end pose problème, notamment à des jeunes qui mettent la musique assez fort ou bien font du bruit à l'extérieur de la salle. Cela nous vaut un certain nombre de plaintes des riverains en raison du bruit occasionné.

Après débat, n'ayant pas d'autres alternatives, il est décidé de limiter l'utilisation de cette salle jusqu'à une heure du matin et d'étudier la manière de couper automatiquement l'électricité à cette heure-là.

## **6 - Renouvellement bail de l'auberge**

Madame le Maire informe que la révision du bail interviendra au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Elle a rencontré la gérante pour l'en informer.

Elle indique aux élus que la Régie RIVS et la perception de Rillieux l'ont alertée sur le fait que le loyer payé actuellement est trop bas par rapport au prix du marché. Elle propose au conseil municipal de porter le loyer actuel de 12.000 € par an à 18.000 €, ce montant étant accepté par l'auberge.

Accepté à l'unanimité.

## **7 - SIGERLY - Modification des statuts - Extension du périmètre du syndicat**

Conformément à l'article 5-2 des statuts du syndicat, une commune adhérente peut décider de transférer une nouvelle compétence. Ainsi, notamment pour des raisons de mutualisation et de bonne gestion à la fois sur les plans technique, administratif et financier, la commune de Saint- Fons a décidé par délibération de transférer sa compétence « Eclairage public » au SIGERLY.

Le président du SIGERLY demande à chacun de ses membres de se prononcer sur cette demande de modification statutaire.

Après débat, le conseil municipal l'accepte à l'unanimité.

## **8 - Mise en place du prélèvement pour le paiement des titres de recette**

Afin de faciliter les démarches des administrés, Madame le Maire propose d'approuver la mise en place du prélèvement automatique comme mode de paiement, en plus des règlements classiques (espèces, chèques et carte bancaire auprès du Trésor Public) pour l'encaissement des titres de recette.

Le prélèvement automatique offre à la collectivité un flux de trésorerie à la date qui lui convient, et accélère l'encaissement des produits.

Quel que soit le mode de paiement retenu par les administrés, ils recevront un titre de recette reprenant le montant dû.

Après débat, le conseil municipal AUTORISE le prélèvement automatique pour le paiement des titres de recettes, et les formalités à accomplir en vue de l'exécution de la présente délibération.

Il précise que l'option pour le prélèvement automatique est une faculté ouverte à l'usager, et ne peut lui être imposée.

Accepté à l'unanimité.

## **9 - Modification indice brut terminal - Indemnités maire/adjoints/conseiller délégué**

L'indice brut terminal 1015 de la fonction publique, appliqué aux indemnités des élus, a été modifié au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour atteindre l'indice brut 1022, puis 1027 au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le Trésor Public nous demande de prendre une nouvelle délibération, actant de cette modification.

Ainsi, le conseil municipal valide ce changement d'indice pour les fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller délégué et reprend les taux déjà votés précédemment :

Maire : 38,79% de l'indice brut terminal de la fonction publique  
Adjoints : 14.80 % de l'indice brut terminal de la fonction publique  
Conseiller délégué : 11.00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Etant précisé que les présentes dispositions valent depuis les dates d'effet fixées réglementairement.

Accepté à l'unanimité.

### **10 - Demande subvention à La Région Auvergne-Rhône-Alpes**

M. MICHEL informe le conseil municipal qu'il a reçu un devis de SOLMUREX pour la fourniture et la pose d'un revêtement sportif pour la salle des fêtes d'un montant de : 16 292.50 € HT soit 19 551.00 € TTC

Par ailleurs, il faut envisager des dépenses de :

- 6.075.00 € HT pour du matériel de sport
- 15.000,00 € HT pour la fourniture et la pose de placards sous les escaliers

Soit un total de : 37 367.50 € HT

Dans le cadre des dispositifs régionaux d'aide aux communes, le conseil municipal autorise le maire à demander une subvention à la Région de 50 % du montant total de la somme.

Accepté à l'unanimité.

### **11 - Bornage au 130 Chemin du Bouchat**

Dans le cadre de la cession d'une bande de terrain Chemin du Bouchat, contigüe à la parcelle AC 169, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tout document relatif au bornage de la propriété.

Accepté à l'unanimité.

### **12 - Guichet Numérique Métropolitain TOODEGO**

Madame CARDONA informe que cette question sera reportée à la prochaine réunion du conseil municipal.

## 13 - Questions diverses

### 1) Demande de skatepark :

Madame CARDONA lit un courrier qu'elle a reçu de la part de 47 enfants de la commune, souhaitant avoir un skatepark à Poleymieux.

Le conseil municipal prend acte de cette démarche mais souhaiterait que les enfants s'impliquent un peu plus dans leur demande et qu'ils listent les équipements qu'ils aimeraient, ainsi que leur coût.

Si cette demande devait aller à son terme, il restera à trouver l'endroit : éventuellement sur la partie basket du stade.

### 2) Point travaux :

- Local kinésithérapeutes : M. MICHEL informe que ce chantier avance : peinture en cours, sol terminé en juillet.
- 2) Cimetière : l'entreprise VAGANAY fait le terrassement des nouveaux caveaux. L'ouvrier communal a repeint les portails et les rambardes.
- 3) Stade : M. DECLAS prévoit le changement des clefs de la partie foot pour la rentrée de septembre.

### 3) Point environnement

- Panneaux interdits aux chevaux : MME MATHIAS doit passer la commande pour 14 panneaux qui seront posés par le Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or. Le maire reprendra un arrêté listant tous les chemins concernés.
- Chantier jeunes internationaux : Arrivée des jeunes le 22 juillet à 18h00 gare de Vaise. L'apéritif d'accueil aura lieu mardi 23 juillet à 19h00. La peinture des locaux est prévue, avec la réfection de l'électricité.
- Le camion de la commune est en panne. Le devis de réparation s'élève à 7.700 €. M. MICHEL décidera de la suite à donner à cette réparation, tenant compte du coût d'achat du véhicule et des kilomètres parcourus.
- Bicentenaire des découvertes d'Ampère : 26 et 27 juin 2020 à la salle des fêtes.